



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JUIIN 2014	
Date de convocation : 12/06/2014 affichée le : 12/06/2014 Date d'affichage des délibérations : 30/06/2014 Nombre de Conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27	L'an deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le dix neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire. <u>Etaient présents</u> : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE ROUX Véronique, LE MOIGNE Michel, BOURLÈS Estelle, LE COROLLER Jacques, DEBERT Marie-Hélène, TALLEC Jacqueline, LE NAOUR Roger, LE FUR Françoise, SAROUILLE Nicolas, DUFLEIT Anthony, LE PINSEC Catherine, NEDELEC Rémi, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOLZER Gilles, SERBON Anne-Marie, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, BOUEDEC Jean-Michel, ALIX Mary-Chantal. formant la majorité des membres en exercice. <u>Absentes excusées</u> : Valérie LE PICHON, Hervé OFFREDO, Marie-Laure POUPON. <u>Procurations</u> : Valérie LE PICHON à Jacqueline TALLEC, Hervé OFFREDO à Michel LE MOIGNE, Marie-Laure POUPON à Marie-Hélène DEBERT. Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Organisation des rythmes scolaires ;
- 2 – Acquisition de terrains – Projet de gendarmerie ;
- 3 – Décision modificative budgétaire ;
- 4A – Octroi d'une subvention exceptionnelle au Souvenir Français
- 4B – Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « A toi de jouer » ;
- 4C – Subvention ANACR et subvention amicale des anciens maquisards.

1/ ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Mesdames les adjointes en charge des affaires scolaires et de la petite enfance, après présentation à l'Assemblée des dispositions réglementaires qui régissent la nouvelle organisation des rythmes scolaires, rendent compte des différentes concertations engagées auprès des établissements scolaires et des propositions retenues par la commission des affaires scolaires.

Les principales propositions sont les suivantes :

- ✓ Organisation des temps d'activités périscolaires : le jeudi après-midi
- ✓ Gratuité de ces activités pour les familles
- ✓ Rémunération des intervenants basée sur celle retenue par Roi Morvan Communauté pour ses divers ateliers
- ✓ Organisation le mercredi après-midi d'un accueil des enfants dont les parents travaillent.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la validation de ce premier projet d'organisation des rythmes scolaires à intervenir dès la prochaine rentrée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte ces principales propositions.

2/ ACQUISITION DE TERRAINS, PROJET DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les différentes démarches entreprises depuis plusieurs mois pour rechercher un site permettant d'accueillir une nouvelle gendarmerie, invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition d'acquérir les terrains cadastrés sous les numéros 748 et 103 de la section AV d'une superficie respective de 12 195 m² et 17 035 m², situés rue de La Libération et propriété des Consorts BLANCHARD.

Un plan de ces parcelles a été adressé au préalable à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'estimation de la valeur vénale du bien établie le 10 juin 2014 par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Morbihan, au moyen d'un vote à main levée, par vingt-trois voix pour et quatre abstentions :

- décide de procéder à l'acquisition de la propriété des Consorts BLANCHARD cadastrée sous les numéros 748 et 103 de la section AV, terrains d'une superficie respective de 12 195 m² et 17 035 m², situés rue de La Libération, moyennant le prix de 152 000 €, les frais d'acte et de transaction étant à la charge de la Collectivité
- autorise Monsieur le Maire à intervenir lors de la signature de l'acte authentique.

3/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2014

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de décision modificative budgétaire au budget principal établie par la Commission des Finances et

relative à des ajustements d'opérations d'ordre et à l'acquisition de terrains, établie comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2014 DECISION MODIFICATIVE N°1		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAP/AR T	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
042	Opérations d'ordre	-0,08 €
6811	Dotations aux amortissements	-0,08 €
011	Charges financières	-2 999,92 €
61522	Entretien de bâtiments	-2 999,92 €
		-3 000,00 €
RECETTES		
77	Produits exceptionnels	-3 000,00 €
775	Produits des cessions	-3 000,00 €
		-3 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
21	Immobilisations corporelles	113 000,00 €
2118-18	Autres terrains	110 000,00 €
2184-83	Mobilier Maison de santé	3 000,00 €
23	Immobilisations en cours	-110 000,00 €
2313-16	Aménagement centre ville	-110 000,00 €
		3 000,00 €
RECETTES		
24	Produits des cessions	3 000,00 €
		3 000,00 €

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, par vingt-trois voix pour, une voix contre et trois abstentions, adopte cette proposition.

4A / OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOUVENIR FRANCAIS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de la Commission des Finances d'allouer une subvention exceptionnelle de 535 € à la section locale de l'association "Le Souvenir Français" pour la réhabilitation d'une tombe d'un soldat "Mort pour la France"

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 535 € à la section locale de l'association "Le Souvenir Français" pour la réhabilitation d'une tombe d'un soldat "Mort pour la France".

4B / OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION " A TOI DE JOUER"

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de la Commission des Finances d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association " A toi de jouer" destinée à l'acquisition de matériels pour ses activités de la ludothèque.

Le Conseil Municipal, après que Monsieur SAROUILLE, Président de ladite association se soit retiré, décide, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association " A toi de jouer" destinée à l'acquisition de matériels pour ses activités de la ludothèque.

4C / SUBVENTION ANACR ET SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS MAQUISARDS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de la Commission des Finances :

- de rapporter la décision du Conseil Municipal (séance du 25 avril 2014) d'allouer une subvention de 99 € à la section locale de l' A.N.A.C.R (Association nationale des anciens combattants de la résistance), cette section n'ayant plus d'activités
- d'allouer à l' Amicale des anciens maquisards du XI ème bataillon FFI/FTP "koenig" du Morbihan, une subvention de 45 €.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition.